

Horaires décalés et journées discontinues : les conditions de travail des moins qualifiés

13 juillet 2022



Plus du tiers des salariés déclarent être concernés par des horaires atypiques, c'est-à-dire décalés dans la journée (le soir, la nuit, tôt le matin) ou le week-end, selon l'Institut national d'études démographiques (Ined, données 2019) [1]. Une situation plus fréquente chez les salariés les moins qualifiés : plus de la moitié des femmes ouvrières non qualifiées et 60 % des hommes employés, qualifiés ou non, travaillent à contretemps du rythme de la société. 15 % des hommes cadres supérieurs seulement sont dans ce cas.

Travailler en heures et jours décalés par rapport au reste de la société n'est pas la seule contrainte de rythme de travail hors norme que subissent les catégories socioprofessionnelles les moins bien loties. Les employés non qualifiés, en particulier, cumulent d'autres contraintes liées au temps de travail, comme le fait de travailler en journées discontinues, c'est-à-dire avec des périodes de travail séparées par au moins trois heures de battement. Si 9 % des salariés en horaires atypiques déclarent en outre effectuer des

journées de travail discontinues, contre 3 % des autres salariés, toujours selon l'Ined, 16 % des employés non qualifiés, quel que soit leur sexe, sont dans ce cas. Ces contraintes concernent aussi 11 % des ouvrières non qualifiées, soit deux fois plus que les ouvriers non qualifiés et que les femmes cadres supérieures.

À côté de journées de travail en pointillés, les salariés qui déclarent travailler selon des horaires atypiques disent aussi ne pas pouvoir prévoir leurs heures de travail à l'avance, c'est-à-dire qu'ils ne les connaissent pas un jour à l'avance, ou moins. 23 % des ouvriers qualifiés et 17 % des ouvrières qualifiées qui travaillent le soir ou le week-end ne savent ainsi pas quand ils devront retravailler d'un jour sur l'autre, ou même moins. Les professions intermédiaires sont les moins concernées par ce manque de visibilité, qui a des conséquences certaines sur la vie privée, mais aussi sur la santé des salariés.

Horaires atypiques, imprévisibles, et journées discontinues ont des répercussions concrètes sur l'organisation de la vie, les relations familiales, le fait de recevoir des amis, la possibilité de pratiquer des activités régulières. Massivement, ceux qui subissent cette situation sont les moins qualifiés. Les cadres ne sont pas épargnés, mais la flexibilité fait partie de leur fonction – qui est l'un des éléments qui légitime leur rémunération – et celle-ci est bien plus souvent choisie que chez les moins qualifiés.

Contraintes de temps de travail subies par les salariés en horaires atypiques

Unité : %

Salariés en horaires atypiques

Dont soumis à des journées discontinues*

Dont soumis à des horaires imprévisibles**

Femmes

Cadres supérieurs	17,5	4,9	6,8
Professions intermédiaires	29,2	4,5	4,4
Employées qualifiées	26,9	1,6	6,9
Employées non qualifiées	49,1	16,1	10,3
Ouvrières qualifiées	51,5	6,2	17,2

Contraintes de temps de travail subies par les salariés en horaires atypiques

Horaires atypiques : salariés déclarant travailler habituellement en horaires atypiques (le soir, la nuit ou le week-end). *Journée discontinue : périodes de travail séparées par au moins trois heures de repos. **Horaires imprévisibles : horaires de travail non connus un jour à l'avance ou moins. Lecture : 35,4% des ouvriers qualifiés déclarant travailler habituellement en horaires atypiques sont aussi soumis à des journées discontinues.

Source : Horaires atypiques de l'Insee, les femmes qui travaillent le plus. Enquête 2010. © Observatoire de la Population et des Sociétés n° 599, Ined, avril 2022.

	Salariés en horaires atypiques	Dont soumis à des journées discontinues*	Dont soumis à des horaires imprévisibles**
• Ouvriers non qualifiés	55,0	11,2	12,4
• Ensemble des femmes	37,0	10,3	8,9
Hommes			
Cadres supérieurs	14,8	7,8	15,5
Professions intermédiaires	26,7	6,4	7,2
Employés qualifiés	59,8	4,6	7,2
Ouvriers qualifiés	60,4	16,6	10,0
Ouvriers non qualifiés	45,9	8,0	23,5
• Ensemble des hommes	35,0	8,1	14,8

• Ouvriers non qualifiés
Accueil > Emploi >

• Adresse de l'article : <https://www.inegalites.fr/horaires-atypiques>